



Labélisé Espace naturel sensible (ENS) sur 85 hectares dès 2012, le marais de Taligny devient Réserve naturelle régionale (RNR) en 2014 (35,8 hectares) – la seule du département –, Zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF) et est répertorié à l'Inventaire national du patrimoine géologique.



Le marais - crédit photo : CC CVL

Le marais de Taligny se niche dans un territoire d'exception à plus d'un titre, sur lequel plane l'ombre de François Rabelais. L'espace naturel est situé à deux pas de l'abbaye de Seuil, du musée de la Devinière – deux sites accessibles à pied depuis la réserve –, et de Chinon. Un site préservé qui a inspiré le « Théâtre de la guerre picrocholine » du célèbre écrivain humaniste de la Renaissance. Il est d'ailleurs en passe d'être classé « paysage remarquable » avec, parmi ses atouts, le marais.

L'occupation du marais remonte au moins à 4 000 ans. Cette datation a pu être effectuée grâce aux pollens prélevés dans les sols. Le marais s'est formé suite à la coupe de cette aulnaie il y a plus de 1 500 ans sous la forme d'une zone inondée riche en végétaux qui ont progressivement formés une tourbière de plusieurs mètres d'épaisseurs.

Au début du XXe siècle, les habitants de La Roche-Clermault viennent couper les roseaux et les rouches en août pour s'en servir comme litière pour le bétail. Le lieu sert aussi de pâturages en été, lorsque les eaux ont baissé. C'est aujourd'hui toujours le cas puisqu'un éleveur local met ses bovins à paître de mai à septembre sur les parcelles enherbées pour assurer un entretien aussi naturel que possible.

Le marais de Taligny, la plus grande roselière d'Indre-et-Loire, est un petit coin de paradis pour de nombreuses espèces rares et/ou menacées. Les différents inventaires menés depuis de nombreuses années ont permis l'identification de 22 habitats, dont 9 d'intérêt patrimonial.

1 290 espèces y sont recensées. 77 d'entre elles sont également considérées comme d'intérêt patrimonial : la loutre d'Europe, le castor d'Europe, le samole de Valérand (plante à fleurs), le campagnol amphibie, la musaraigne aquatique, l'agrion de Mercure (libellule rare) ou le criquet des roseaux...



Calopteryx éclatant (Demoiselle) - © CC CVL

Quant à la richesse floristique, des relevés botaniques de 1908 témoignent déjà de la présence d'espèces remarquables et caractéristiques. Mais des travaux d'assèchement dans les années 1970-1980 et la déviation du cours naturel de la rivière Le Négren ont bouleversé la nature du site. Une peupleraie remplace alors le bas marais alcalin et la biodiversité commence à décliner.

Une tempête est à l'origine du vent de renouveau qui souffle sur le marais de Taligny. En 1992, des vents violents balaient le site alors transformé en peupleraie et entraînent la disparition de près de 80% des arbres. C'est le point de départ d'une réflexion sur un retour aux sources : reconstituer une zone humide propice à la préservation et au développement de la faune et de la flore.

La commune de La Roche-Clermault et le Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine décident d'engager une réflexion sur le devenir du site après cette tempête. Elle trouve son épilogue aujourd'hui, grâce à l'intervention de nombreux acteurs.

Un sentier de découverte de 4,5 km

Les habitants, les scolaires, les touristes, mais aussi les naturalistes disposent désormais d'un circuit pédestre aménagé par la CC CVL, accompagnée par le PNR LAT. Long de 4,5 km, il comprend 7 stations dotées de 22 panneaux pédagogiques illustrés pour informer tout au long de la visite : l'évolution des lieux depuis la période glaciaire, d'où vient l'eau, comment s'est formé le marais, quelles sont les petites bêtes qui y vivent, les paysages de la Rabelaisien

...

D'un point de vue pratique, le sentier comprend des allées en bois sur près de 1 km de long permettant de cheminer « au sec ». Plusieurs passerelles de bois ont également été créées pour franchir les différents cours d'eau du site. Cet itinéraire est à respecter impérativement pour ne pas perturber la biodiversité locale. Un affichage aux différentes entrées du site rappelle aux visiteurs les gestes à respecter. Des arbres, des massifs arbustifs et des végétaux de berge ont été plantés. Un parking a été réalisé et sera bientôt doté de supports pour vélos, et même d'une barre d'attache pour chevaux. Pour effectuer ce parcours, il faut compter entre 1h30 et 2h, ou plus pour ceux qui prendront le temps de flâner, d'observer la faune et la flore...

Une réhabilitation au long cours

Sauvegardé en tant que zone humide en 2019, le marais de Taligny a fait depuis l'objet d'une minutieuse restauration. Un chantier de longue haleine, sur les rails depuis les années 1990 !

La réflexion lancée par la commune de La Roche-Clermault (propriétaire foncier principal) et le Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine s'est concrétisée par la restauration des fonctions hydrauliques, lancée à partir de 2016 par la communauté de communes Chinon Vienne et Loire, et le PNR LAT – les deux co-gestionnaires – et le Syndicat des bassins du Négren et du Saint-Mexme (SBNM).

Cette première étape a été marquée par la suppression du pont-canal, la création d'une nouvelle confluence et l'arasement du déversoir amont. Les résultats ne se sont pas fait attendre puisque le niveau d'eau moyen de la nappe alluviale sur la partie centrale a augmenté de 40 cm et que la première loutre a été observée en 2021 ! La seconde étape a été le chantier de valorisation.

Débuté à l'automne 2023, il a été quelque peu ralenti par les conditions météorologiques. Des études préalables de sol ont précédé l'installation des cheminements en bois tout comme des travaux d'élagage et d'espaces verts, la création du parking visiteur, la restauration du pont d'entrée, l'installation de panneaux informatifs et de mobiliers sur le sentier.

Le marais de Taligny s'ouvre désormais au grand public, invité à vivre une aventure au cœur de la nature.

Une découverte enrichissante, surprenante et apaisante, gratuite et pour tous les âges.



Destruction du pont-canal - Crédit image F. Bergé - SBNM

**Le marais de Taligny :
Réserve naturelle régionale (RNR)
et Espace naturel sensible (ENS).**

